

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Equipements et partenariats institutionnels sportifs</b>	<b>259</b>

La Commission Permanente,

**VU** les articles 107 et 108 du TFUE,

**VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L1511-1 et suivants, L.1611-4, L4221-1 et suivants,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif aux équipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021 notamment son programme 259 « Equipements et partenariats institutionnels sportifs »,

**VU** la délibération du Conseil régional en date du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** La tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat,

solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 57 000 € sur une dépense subventionnable de 287 760 € TTC à l'Aéro-Club de l'Estuaire - Saint-Nazaire - Montoir pour des travaux de construction d'un hangar,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 57 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 25 000 € sur une dépense subventionnable de 125 009 € HT en faveur de l'association des Bouleries pour l'aménagement d'un parcours et d'obstacles de cross au sein du Pôle européen du cheval à Yvré-L'Evêque,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 25 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 9 500 € sur une dépense subventionnable de 47 352 € HT en faveur de l'association Equi Altitude pour l'aménagement du Parc Équestre du Bocage,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 9 500 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en annexe 3,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

AUTORISE

la dérogation au règlement d'intervention du dispositif d'aide aux équipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire adopté par délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 pour la prise en compte d'une seconde demande de subvention en moins de 5 ans sur un même équipement.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs